



## CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

**1. Organisme de formation :**

Inspire Nation

Branche formation : Inspire Academy

25 Allée du Moura

64200 Biarritz

SIRET : 848 044 889 00014

N° de déclaration : 75640463864

SASU INSPIRE NATION

**2. L'élève :**

Élève :

Email :

Téléphone :

Dossier CPF :

Est conclue la convention suivante :

**Article 1**

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1. Intitulé :
2. La catégorie de l'action de formation : Formation en langue étrangère.
3. Nature de l'action : formation professionnelle en langue étrangère.
4. Dates : du 03/02/2026 au 03/02/2026 .
5. Durée : heures.
6. Lieu : .
7. Modalités : Présentiel.
8. Justificatifs : attestation de présence et de formation.



9. Effectif : .

## **Article 2**

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter :

Frais de formation : € TTC.

TVA : 0 euro.

Total général : € TTC.

Frais de déplacement : 0 euro.

Contribution publique : 0 euro.

## **Article 3**

### **Clause de dédit :**

Les parties peuvent prévoir des obligations financières en cas d'inexécution.

### **Clause de paiement et d'annulation :**

Tarif complet : € TTC.

Paiement CPF par subrogation.

Annulation à prévenir 24h à l'avance.

## **Article 4**

La présente convention prend effet à compter de sa signature.

Fait à Biarritz

Le 03/02/2026

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation :

The Inspire Academy

Maryam IGRAM

Directrice

SASU INSPIRE NATION

The Inspire Academy - Ambition Coaching

64200 BIARRITZ

www.inspireacademy.fr

Siret : 848 054 889 00014 - APE 8559B

TVA: FR53 848 044 889